



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CRPF

Question écrite n° 19858

## Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur le manque de moyens dont disposent les centres régionaux de la propriété forestière pour accomplir les nouvelles missions qui leur ont été confiées par la loi forestière du 9 juillet 2001. En effet, ces missions qui consistent à augmenter la surface de la forêt dotée de documents de gestion durable, à développer les fonctions environnementales et sociales de la forêt, à intensifier son rôle dans l'aménagement du territoire et le maintien de l'emploi en zone rurale nécessitent un renforcement de leurs effectifs qui a été évalué à 155 postes. Or, depuis l'entrée en application de la loi, les seules mesures prises en ce qui concerne les personnels ont été les suppressions nettes d'emplois budgétaires prévues par la loi de finances pour 2003. Afin de répondre aux inquiétudes légitimes des techniciens forestiers, il lui demande de bien vouloir préciser quels sont les choix budgétaires qui ont été faits dans le cadre du projet de loi de finances pour 2004.

## Texte de la réponse

Les dix-huit centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) participent au développement et à l'orientation de la production forestière privée, en particulier, par le développement des groupements forestiers et de coopération, la vulgarisation des méthodes de sylviculture intensive, l'élaboration des orientations régionales de production et l'adoption de plans simples de gestion. La loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 renforce le rôle des centres régionaux surtout dans les instances locales compétentes en matière de politique forestière et étend leurs missions, notamment en ce qui concerne l'approbation des plans simples de gestion. Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2004, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a présenté une demande de création d'emplois pour l'accomplissement de ces nouvelles missions. Cette demande sera examinée dans le cadre des arbitrages sur l'ensemble du budget afin de permettre aux CRPF d'accomplir leurs missions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Mathis](#)

**Circonscription :** Aube (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19858

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juin 2003, page 4378

**Réponse publiée le :** 18 août 2003, page 6479